



Barème de nos prestations

Applicable à compter du 1er Avril 2024, Tarifs indiqués TTC, TVA à 20%
Prestations supplémentaires, coût par dossier, déplacement compris

GESTION LOCATIVE

A la charge du propriétaire :

Gestion courante en % des sommes encaissées :

- 7% en location nue
- 8% en location meublée
- 9% en colocation

Assurance loyers impayés :

3 % des sommes quittancées

(sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations incluses :

- Espace propriétaire novateur
- Commande de diagnostics
- Gestion des sinistres
- Mise en ligne des annonces
- Compte rendus de gestion

Prestations complémentaires, vacations diverses :

- Représentation aux expertises : 132€
- Gestion des dossiers contentieux (huissier) : 132€
(Frais d'huissier à la charge du propriétaire - hors GLL)
- Permis de louer : 132€
- Etat récapitulatif pour la déclaration des revenus fonciers : 60€ par lot et par an
- Vacances diverses : 132€
- Clôture de mandat et envoi de documents : 72€

TRANSACTION

A la charge du vendeur :

Barème maximum appliqué en cas de succès de la transaction (tranches non cumulatives)

- Jusqu'à 150 000 € : 7 000 €
- De 150 000 € à 200 000 € : 6 %
- Au-delà de 200 000 € : 5% + 2000€

LOCATIONS

Baux d'habitation

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire et locataire :

12 €/m² zone très tendue

10 €/m² zone tendue

8 €/m² zone non tendue

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire et locataire :

3 €/m²

Avenant au bail :

300€, partagés à 50% entre le locataire et le propriétaire

Baux de garage ou de parking

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire et locataire :

180€, partagés à 50% entre le locataire et le propriétaire

Baux professionnels ou commerciaux

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge exclusive du preneur :

Honoraires de location : 20% sur le loyer annuel HT et HC

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire et locataire :

Selon devis